

## Question orale - Plénum du 1.09.2021

Dans le cadre du nouveau règlement vestimentaire du collège de Thurmann, nous avons pu entendre et lire les propos suivants à la radio RFJ : « Il s'agit plus d'une forme de respect, pour que la tenue vestimentaire ne perturbe par les relations qui doivent exister entre un enseignant et son élève ».

Nous relevons donc qu'un établissement public avoue publiquement que les relations entre un enseignant et son élève sont parfois perturbée par une tenue vestimentaire. En sachant que ce n'est certainement pas le marcel d'un garçon qui perturberait une relation, mais plutôt l'habillement des filles. Ces propos relèvent alors une situation grave, dans laquelle on peut percevoir qu'on fait croire aux filles que c'est leur tenue qui pourrait perturber la relation scolaire entretenue avec leur enseignant, dans laquelle on valide le fait que le regard inapproprié et pour le moins questionnant est naturel et que ce n'est pas ce regard qui doit être adapté, bref une absence de professionnalisme totale.

Le Gouvernement peut-il nous dire comment il se positionne par rapport à ces propos pour les moins problématiques et comment il agira pour régler la grave problématique soulevée par le commentaire entendu à la radio RFJ ?